Cahors. Soldes de printemps

Une application laborieuse voire contre-productive de la nouvelle loi pour les soldes tant pour les commerçants que pour les consommateurs.

Les commerçants vont devoir s'acheter un stock de stylos et d'étiquettes pour suivre le rythme des soldes et des promotions. Aux soldes saisonniers instaurés pour écouler les stocks d'invendus à la fin de l'hiver et de l'été, viennent se rajouter les soldes de printemps. Le jargon administratif moins lyrique les dénomme soldes complémentaires ou flottants. Les enseignes du commerce associé ont été les plus promptes à réagir. Dès hier, boulevard Gambetta, la devanture de quelque magasin d'habillement implanté nationalement annonçait la couleur des réductions de prix. Surprise et incompréhension chez les petits commerçants moins armés pour connaître les subtilités de la Loi de Modernisation de l'Économie et mis devant le fait accompli. « Nous avions avant deux collections par an, il nous faut fonctionner aujourd'hui avec des demi-collections » résume Jean-Pierre Terrou, délégué à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Lui-même est à l'origine avec Jean-Pierre Garcia le responsable commerce à la CCI de la réunion d'information sur les nouvelles règles du jeu commercial qui se tenait mardi soir en présence de Patrick Drouet, le directeur pour le Lot de la concurrence, de la consommation et des prix. Il y avait urgence à expliquer aux premiers intéressés, les commerçants, la « révolution » dans les habitudes. « En matière de soldes, explique le directeur de la DCCRF un nouveau créneau est ouvert entre fin mars, avril et mai. L'avantage est de lisser les ventes tout au long de l'année ». Le nouveau dispositif laisserait les commerçants « perplexes » d'après Jean-Pierre Garcia : « Se rajoutent aux soldes, des promotions libres ainsi que des promotions de destockage ». Trop de soldes tuent les soldes. François Sol, le président de Cahors Actif n'est pas loin de le penser. « On ne peut pas travailler en soldes permanents, les commerçants ont des charges à payer, des cotisations sociales, des loyers en hausse. Sans compter que nos clients sont perdus et se demandent finalement quel est le prix réel de l'article ». Le président des commerçants cadurciens est contre ces soldes de printemps mais l'association n'a pas d'autre choix que d'appliquer la nouvelle réglementation. « Face à la concurrence des réseaux nationaux, le petit commerce va s'organiser, prévient François Sol. Les commerçants indépendants se regrouperont et détermineront ensemble, une date commune ». Les nouvelles règles du jeu Soldes. Les soldes saisonniers s'organisent, désormais, en deux périodes de 5 semaines. Les soldes flottants peuvent être pris en une seule période de 15 jours maximum ou en deux périodes de 7 jours. Ces périodes s'achèvent un mois au moins avant les soldes saisonniers. Contrairement aux soldes saisonniers fixés nationalement, les soldes de printemps doivent faire l'objet d'une télé déclaration sur internet par établissement concerné. Vente au déballage. Pour un vide-greniers, plus d'autorisation à demander mais une simple déclaration à faire en mairie. Le particulier non inscrit au registre du commerce ne pourra pas faire plus de 2 ventes au déballage par an. Urbanisme commercial. Les surfaces de plus de 1 000 m2 devront demander l'autorisation à une commission d'aménagement commercial, ce qui implique que les critères économiques ne seront plus pris en compte dans la décision finalement, la commission ne tranchera que sur des critères d'aménagement du territoire. « Avoir plus de souplesse est une bonne chose » Lorsque l'on parle de la nouvelle semaine de soldes aux passants cadurciens, leur première réaction est la surprise. Le plus souvent, l'information n'est pas arrivée à leur connaissance. Une fois les explications données, les clients sont plutôt satisfaits. « Ce fonctionnement plus souple est une bonne chose. Ca permet d'acheter en fonction des opportunités, surtout que ça arrive en même temps que les beaux jours », explique Chantal, rencontrée dans un magasin de vêtements qui a choisi de lancer ses soldes de printemps cette semaine. « Ca ne me choque pas. On voit déjà régulièrement des promotions dans les magasins », assure une autre cliente. « C'est sûr que les clients seront contents d'apprendre qu'il y a de nouveau des soldes », confirme Christine Caillet, gérante du magasin Stock House Tipic. Pourtant, on peut aussi trouver des passants peu enclins à augmenter leurs dépenses sous prétexte que la loi autorise une cinquième semaine de baisse. « Je pense que les périodes de solde perdent toute signification car elles sont trop rapprochées. Bientôt, le prix affiché sur les étiquettes ne voudra plus rien dire, s'il change en permanence. Alors que l'argent manque en ce moment, je ne pense pas que ça incitera les gens à consommer davantage », critique un autre passant. Pourtant, du côté des commerçants, on voit des avantages à permettre l'instauration d'une semaine de soldes supplémentaires. « Ca peut sauver nos ventes et nos marges en permettant d'écouler des marchandises invendues. Toute la grande distribution va le faire et les petits commerces vont être obligés de suivre pour ne pas être concurrencés trop fortement par les chaînes », défend Christine Caillet. Jean-Michel Fabre - La dépêche.fr - le 26/03/2009